

Rapport d'Orientations Budgétaires

Conseil communautaire du 27 novembre 2025



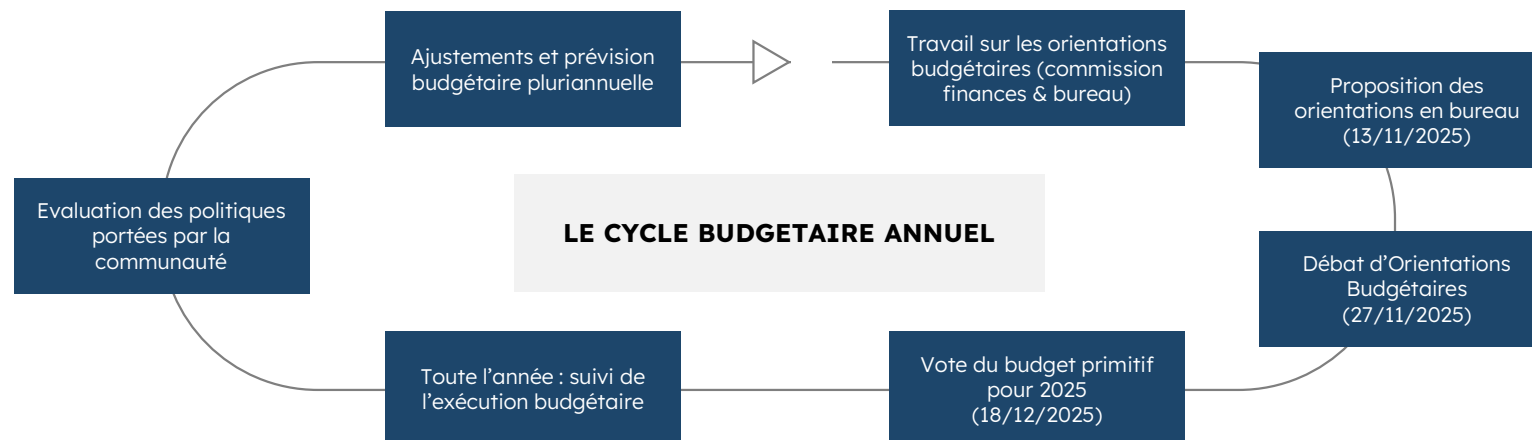
Le rapport d'orientations budgétaires

Rappel du rôle du débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires : un temps dédié à l'échange sur la trajectoire financière de la communauté de communes

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), obligatoire pour les EPCI comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, doit être présenté dans les dix semaines précédant le vote du budget et porter sur les **orientations budgétaires**, les **engagements pluriannuels**, la **structure de la dette**, ainsi que **l'évolution rétrospective des dépenses de fonctionnement**. Le rapport associé (ROB), transmis aux élus au moins cinq jours avant la séance constitue un outil stratégique permettant d'anticiper le budget primitif en intégrant les évolutions économiques, les contraintes légales et les priorités du territoire. Présenté en fin d'année, **il structure la préparation budgétaire** : une fois débattu et adopté, il sert de base au budget primitif, qui en traduit concrètement les orientations et sera voté quelques semaines plus tard (pour la CCBR, le 18 décembre 2025).

Ainsi, le ROB est un acte à la fois technique et politique, garantissant une gestion prévisionnelle dans l'ensemble du cycle budgétaire annuel :



1. Contexte

→ Éléments de contexte global, national et local qui influencent la préparation du budget pour l'année 2026



Contexte de la préparation budgétaire 2026

Quelques éléments de contexte global

Malgré une relative stabilisation des prix par rapport à la période 2022 – 2023, le contexte global pour l'année 2026 reste marqué par un contexte géopolitique incertain. Le renforcement des droits de douane à l'échelle mondiale entraîne une réorganisation des chaînes de production, et peut impacter les imports et exports des acteurs économiques :

1

Tensions commerciales, géopolitiques et la reconfiguration des chaînes de valeur : Les droits de douane, les mesures de rétorsion et la « relocalisation » des chaînes de production constituent des risques majeurs. Ces incertitudes pèsent sur l'investissement des entreprises (arrêt ou report de projets), ce qui peut ralentir la croissance. Le commerce mondial, dans certaines analyses, pourrait connaître une croissance plus faible que prévu.

2

Ténacité de l'inflation et des coûts de production : Bien que l'inflation ait commencé à ralentir dans certaines régions, des chocs (matières premières, énergie, alimentation) ou des perturbations de la chaîne d'approvisionnement restent à l'horizon. Cette situation oblige les banques centrales à rester vigilantes, ce qui peut entraîner des taux d'intérêt élevés plus longtemps que prévu.

3

Croissance mondiale modérée et incertaine selon le FMI, la croissance mondiale est prévue à environ 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026. Cette croissance reste inférieure à la moyenne historique (~3,7 %), ce qui traduit une dynamique d'ensemble molle. Les économies avancées sont particulièrement freinées (croissance ~1,5 % selon certaines estimations) alors que les pays émergents continuent de tirer un peu mieux leur épingle du jeu.

4

Dettes publiques élevées et capacités budgétaires contraintes : Dans de nombreux pays, les niveaux de dette (publique) restent très élevés, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire en cas de choc. Cette situation impacte la capacité des États à soutenir l'économie (et donc, indirectement, le contexte des collectivités).

Source : FMI, INSEE

Contexte de la préparation budgétaire 2026

Quelques éléments de **contexte national**

Le projet de loi de finances pour 2026 a été présenté par le gouvernement Lecornu le **14 octobre** et reprend les grandes lignes du projet présenté à l'été par le gouvernement Bayrou. L'examen du PLF a été toutefois suspendu le 4 novembre pour laisser place aux débats sur le PLFSS (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale). En l'absence de consensus, le projet sera transmis en commission mixte paritaire dans sa version initiale, hors amendements.

Dans l'hypothèse où le projet serait tout de même adopté en l'état, le projet représenterait un effort important demandé au bloc local :



- 1 **Baisse des compensations d'exonération** de la TFPB et de la CFE pour la réduction de 50% des bases industrielles
- 2 Un **écrêtement de la dynamique de la TVA** (au niveau de l'inflation, soit 1,2% en juin 2025)
- 2 Une **baisse des mécanismes de soutien à l'investissement** local (sans revenir sur les subventions attribuées)
- 4 Une **diminution des variables d'ajustement** de la DGF (DCRTP, FDPTPT, etc.)

Impact minimum de
153 k€ à 210 k€ sur
les recettes (baisse
de la compensation
d'exonération)

Contexte de la préparation budgétaire 2026

Quelques éléments de **contexte local**

La note de cadrage budgétaire pour l'année 2026 prévoyait la poursuite du développement des politiques publiques arbitrées en 2024, mais pas de politiques publiques nouvelles en cette fin de mandat. Ce budget est pensé comme un budget transitoire, permettant de mettre en place un cadre budgétaire clair pour le nouveau mandat, en prévision notamment du projet de territoire :



Un mandat 2020-2026 **atypique**, marqué par des circonstances exceptionnelles

- Renouvellement important de l'équipe communautaire avec une gouvernance politique nouvelle
- La crise sanitaire, survenue dès le début du mandat, a profondément bouleversé les calendriers et les priorités
- Un arbitrage politique différé : **une feuille de route politique en 2022** et des arbitrages en 2024
- Une crise énergétique, une inflation et des incertitudes institutionnelles nationales qui ont perturbé le mandat



2026 : Un budget **charnière** entre deux mandats

2026 se veut comme un **budget de transition**, à la croisée des chemins entre deux mandats :

- Un budget de consolidation permettant de finaliser les actions engagées et de sécuriser les équilibres financiers
- un budget de préparation d'un cadre budgétaire clair pour le mandat nouveau dans la perspective du nouveau projet de territoire : préserver les équilibres financiers pour permettre de construire un projet de territoire ambitieux



2. Situation financière fin 2025

→ Éléments d'analyse rétrospective concernant l'évolution financière de la communauté de communes jusqu'en 2025

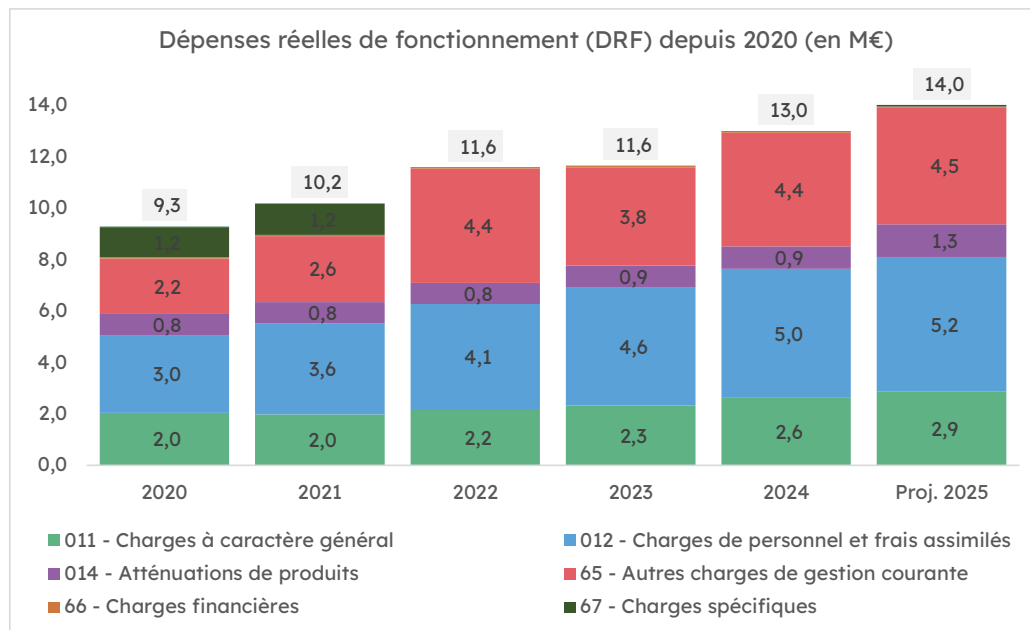
Situation financière fin 2025

Trajectoire en fonctionnement en cohérence avec le ROB 2025

Synthèse de l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement, par chapitre, depuis 2020

Dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025, plusieurs constats ont été fait concernant l'évolution des dépenses et des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget principal, à savoir (1) une forte **dynamique des produits de fiscalité** sur la période, (2) un **recul notoire de l'autonomie fiscale**, (3) une **dynamique marquée des charges de fonctionnement**, notamment en matière de dépenses de personnel et (4) un **niveau d'épargne qui diminue** mais qui reste supérieur au seuil de prudence.

L'ensemble des constats s'applique à l'année 2025, qui s'inscrit dans la continuité directe de l'année 2024 en section de fonctionnement :



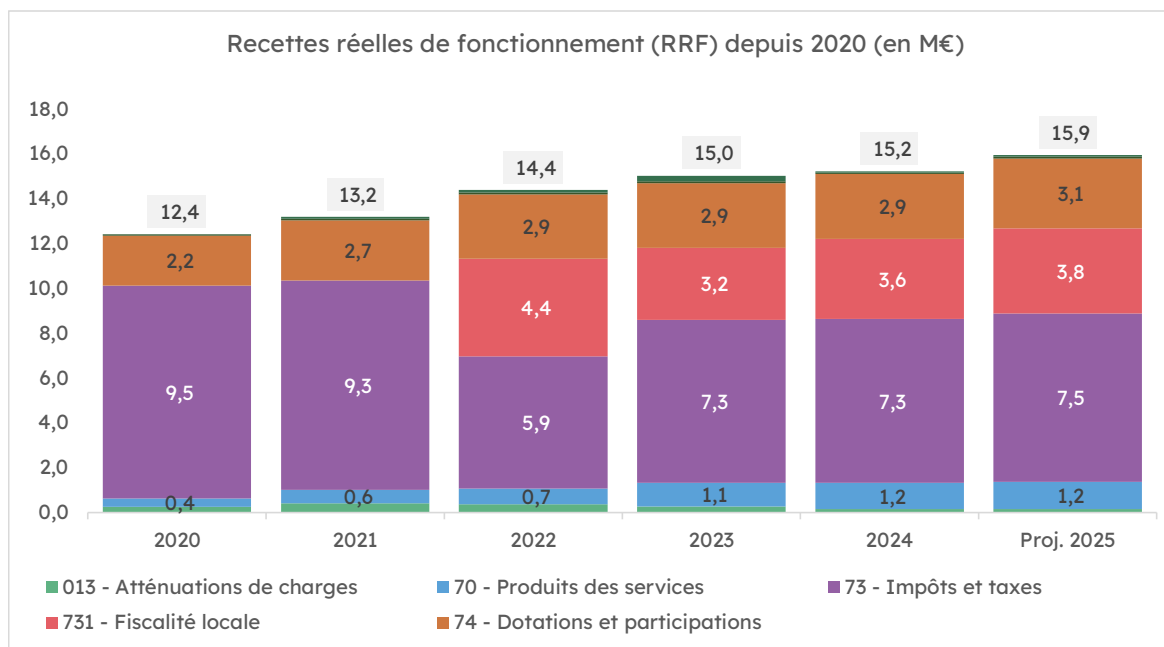
- Entre 2020 et 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de **4,5 M€** (dont **+2M€** de dépenses de personnel et **+1,3M€** d'autres charges de gestion courante), soit **+8% par an**.
- En 2025, la réinstauration de la dotation de solidarité communautaire (400 k€) a induit une hausse du chapitre 014.
- Le développement des politiques publiques dans les conditions définies au ROB 2025 ont induit une hausse des charges à caractère général. Pour rappel, une enveloppe de 750 k€ avait été arbitrée, permettant de développer de certaines politiques publiques (DSC, P.A.A.T, PMS, Projet social de territoire, etc.)

Situation financière fin 2025

Une dynamique des recettes encore soutenue

Entre 2020 et 2025, les recettes de la communauté de communes ont connu une croissance de 3,5 M€

Du point de vue des recettes de fonctionnement, la loi de finances pour 2025 avait grandement limité la dynamique des recettes de fiscalité à travers le gel de la compensation de TVA. Pour autant, la poursuite de la croissance des dotations et le développement des bases fiscales du territoire (en matière de CFE) a permis une croissance de +700 k€ des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2024.



- Dans l'ensemble, entre 2020 et 2025, les recettes réelles ont progressé de **3,5 M€**, dont **+1,4 M€** de fiscalité par an, **+900 k€** de dotations et compensations, et **+800k€** de produits des services.
- L'évolution de la fiscalité est majoritairement liée à la croissance des bases :
 - **70%** de la croissance des produits de fiscalité est liée à la croissance des bases ;
 - **15%** est liée au rééquilibrage des bases minimum de CFE ;
 - **15%** est liée à l'instauration d'un taux de TFPB de 0,75% en 2024.
- Les produits des services correspondent principalement à des remboursements de frais de personnel mis à disposition (centre aquatique, budgets annexes) ou aux recettes liées à la mutualisation (service ADS, Conseil en Energie Partagée).

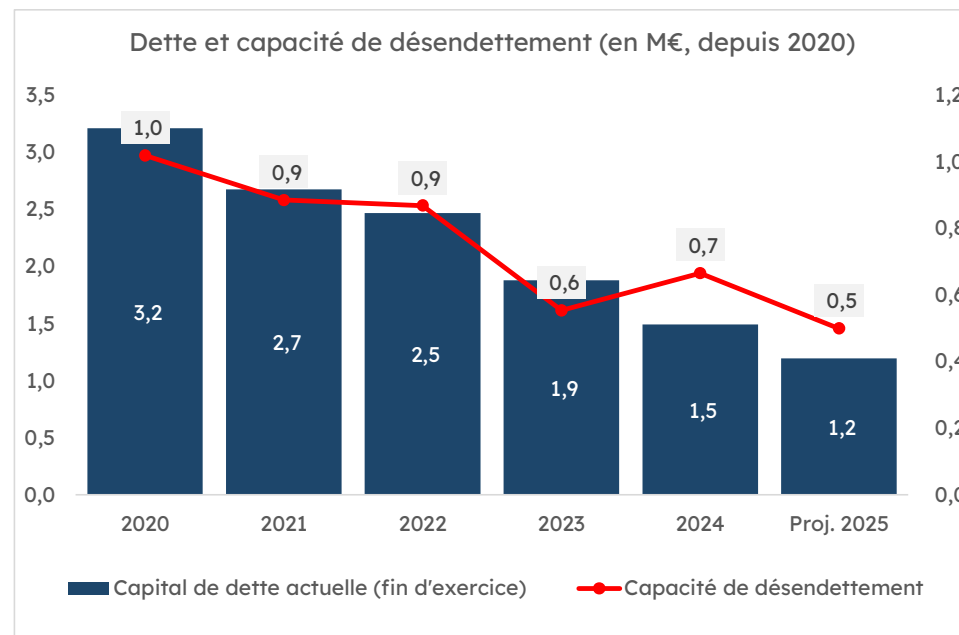
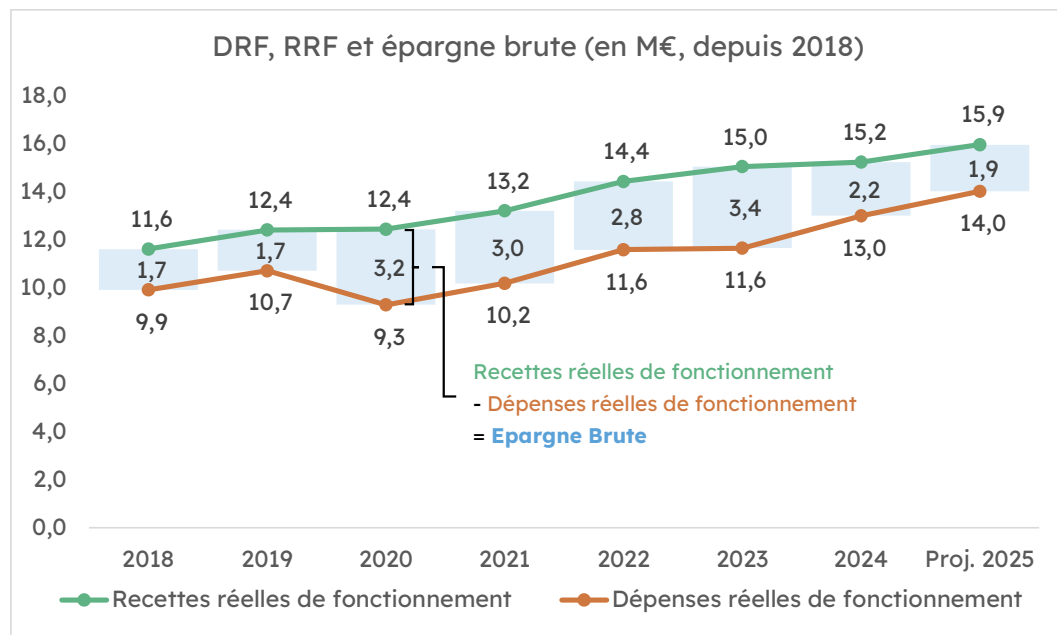
Situation financière fin 2025

Une situation financière favorable en fin de mandat

Les principaux indicateurs financiers de la collectivité montrent une situation favorable

Entre 2020 et 2023, le contexte dans lequel a évolué la communauté de communes (crise sanitaire, énergie et approvisionnement) a entraîné une **réduction des dépenses de fonctionnement** malgré un **maintien des ressources**. En conséquence, les niveaux d'épargne de la CCBR ont connu une croissance par rapport à la période pré-2020. En 2024 et en 2025, la moindre croissance des recettes et la poursuite du développement des politiques publiques mène à un **retour progressif vers des niveaux d'épargne d'environ 2 M€ / an**.

Dans le même temps, la communauté de commune autofinance ses investissements et poursuit son désendettement (proche 0,5 ans en 2025).



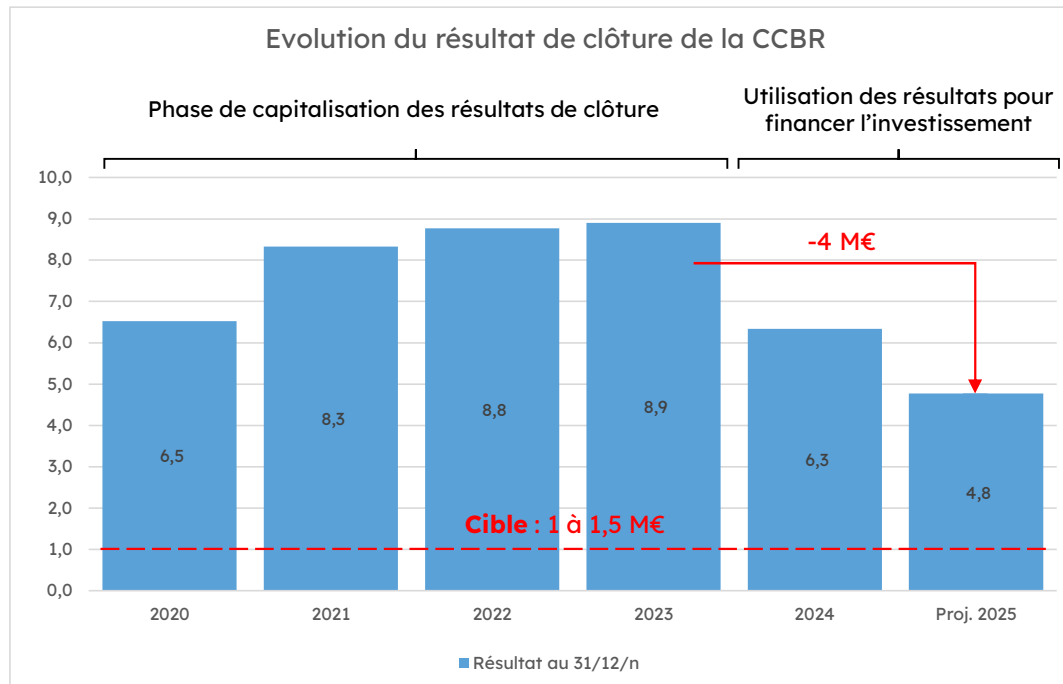
*Seuils de prudence et d'alerte de capacité de désendettement : 8 et 12 ans

Situation financière fin 2025

L'utilisation des excédents sur le budget principal

Trajectoire des résultats de clôture

Pour rappel, le rapport d'orientations budgétaires pour 2025 présentait une **stratégie d'affectation progressive des résultats reportés en section d'investissement**, en fonction des besoins de financement du programme pluriannuel d'investissement.



- L'exercice 2025 confirme la dynamique entamée en 2024 de consommation des résultats constitués entre 2020 et 2023. entre 2024 et 2025, **4 M€** ont été consommés pour le financement du programme d'investissement (notamment le centre technique, l'ESBR et la salle Pierre Bertel)
- Près de **50% des excédents** disponibles pour financer le PPI ont été consommés entre 2024 et 2025, en cohérence avec la trajectoire envisagée lors du ROB 2025.



Synthèse de la situation financière de la CCBR en fin de mandat : le taux d'épargne reste sain (12%) avec un désendettement quasi-total (0,5 ans), qui préserve une bonne capacité d'action en fonctionnement et en investissement pour le nouveau mandat.



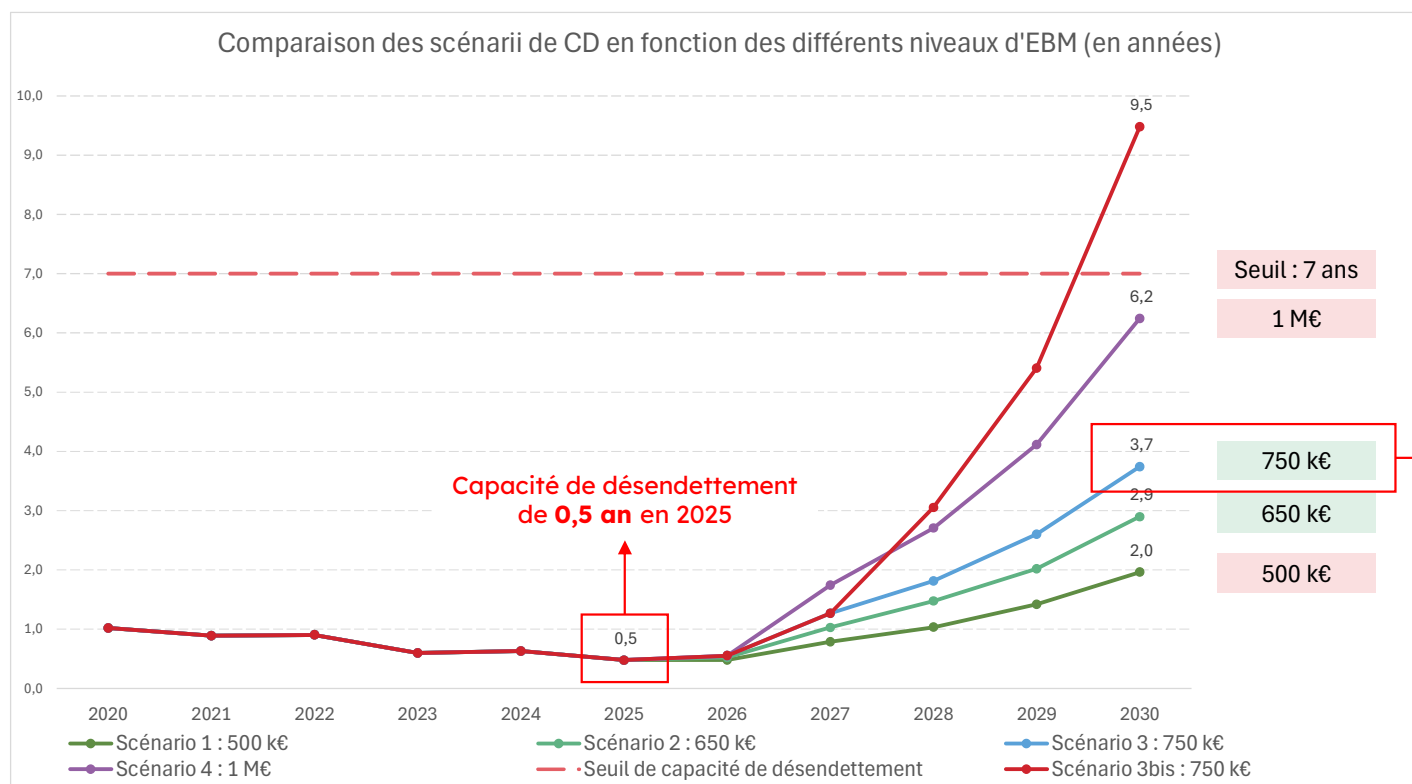
3. Orientation budgétaire pour 2026

→ Echange annuel sur la trajectoire financière de la communauté de communes,
en préparation du vote du budget 2026.

Rappel de la trajectoire du ROB 2025

Une enveloppe de 750 k€ par an pour développer les politiques

Trajectoires présentées lors du séminaire d'arbitrage du 29 novembre 2024 :



Pour rappel, lors de la préparation des orientations budgétaires pour le budget 2025, il a été nécessaire de proposer un cadre d'arbitrage permettant aux élus de procéder aux choix nécessaires pour **poursuivre le développement des politiques publiques sans obérer ses capacités à investir après 2026.**

Scénario retenu lors du séminaire, trajectoire vers environ 4 ans de capacité de désendettement en 2030, moyennant **750 k€ de dépenses de fonctionnement nettes complémentaires**

* EBM : Epargne Brute Mobilisable = impact net de la réalisation d'une politique publique nouvelle sur l'épargne brute d'une collectivité

* CD : Capacité de désendettement

Rappel de la trajectoire du ROB 2025

Etat des lieux de l'avancement des projets concernés

Le scénario d'une enveloppe de **750 k€** a été retenu dans le cadre d'un séminaire d'arbitrage, correspondant aux actions ci-dessous :

Plan d'action	Nom de l'action	#	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total	
DSC	Mise en place d'une DSC à hauteur de 400 k€	1	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 800 000	✓
Autres	Fonds de soutien aux partenaires (désengagement du département)	2	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000	✓
PST	Dispositif de logements temporaires accompagnés	3	11 350	17 500	17 925	18 385	18 860	19 361	19 890	123 272	✓
PST	Autres actions du plan d'actions sociales (2025/2026)	4	18 500	27 200	28 200	31 700	32 700	33 600	35 000	206 900	✓
PMS	Expérimentation et déploiement de la ligne régulière 1 (sans VM)	5	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	427 000	✓
PMS	Mise en service de lignes d'autostop organisé	6	28 300	25 800	21 800	36 800	36 800	36 800	36 800	223 100	✓
PMS	Jalonnement cyclable entre les bourgs et vers les pôles de centralité	7	4 000	6 800	6 800	6 800	6 800	6 800	800	38 800	✓
PMS	Développement des services vélo	8	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	33 600	✓
PMS	Amélioration du service de transport à la demande (TAD)	9	24 200	35 200	37 050	52 425	51 800	55 175	50 550	306 400	✓
PAAT	Créer un catalogue d'aides à destination des agriculteurs	10	3 800	4 600	22 000	37 600	39 000	49 200	59 000	215 200	✓
PAAT	Péréniser l'animation du PAAT	11	27 040	29 940	30 540	30 940	30 940	31 740	31 840	212 980	✓
Autres	Réaliser une étude petite-enfance	12	50 000	0	0	0	0	0	0	50 000	✗

Courant 2025, une bonne partie des crédits alloués a été engagée, directement (DSC, Tempo, logements temporaires, etc.) ou indirectement (fonds de soutien aux partenaires, étude petite enfance).

Orientations budgétaires pour 2026

Mise à jour des projets d'investissement programmés

Chaque année, la programmation des investissements est mise à jour au regard de l'avancement réel des projets :

OPERATIONS	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	Prév. 2029	Prév. 2030
19 - COMMUNICATION	58 800	8 000	8 000	8 000	8 000
20 - AIRE DES GENS DU VOYAGE	2 000	-	-	-	-
22 - COMPLEXE SPORTIF COMBOURG	130 000	1 920 000	1 884 000	-	-
24 - AMENAGEMENT CANAL ILLE ET RANCE	75 300	-	-	-	-
32 - MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	10 000	40 000	-	-	-
35 - CIRCUITS TOURISTIQUES PDIPR ET VELO	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
39 - DOTATION INFORMATIQUE ECOLES	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
41BIS - SALLE PIERRE BERTEL	10 000	-	-	-	-
63 - INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE	41 000	45 000	45 000	45 000	45 000
67 - BASE NAUTIQUE	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
81 - VEHICULES HORS VOIRIE	1 000	25 000	25 000	25 000	25 000
84 - MATERIELS ET VEHICULES VOIRIE	245 000	190 000	190 000	190 000	190 000
87 - FIBRE OPTIQUE	842 805	842 805	-	-	-
94 - ACQUISITIONS FONCIERES	630 000	630 000	315 000	50 000	50 000
99 - VELOS ELECTRIQUES	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800
101 - PLUI	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
1011 - AIDE A LA DIVERSIFICATION DU PARC DE LOGEMENTS	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
109 - INVESTISSEMENTS SUR LES ZAE	120 000	100 000	100 000	100 000	100 000
110 - AIDES A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE - 1 000 HAB	300 000	210 000	210 000	210 000	210 000
113 - REHABILITATION TRESORERIE	15 000	-	-	-	-
115 - MOBILITE	81 000	-	-	-	-
116 - EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE	75 000	400 000	1 500 000	25 000	-
117 - GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT	149 000	85 000	85 000	85 000	85 000
118 - AMELIORATION & AMENAGEMENT BATIMENTS	30 000	20 000	10 000	10 000	10 000
119 - RENOVATION / CONSTRUCTION (?) DE LA MAISON FRANCE SERVICE	-	-	-	1 000 000	1 000 000
TRAVAUX DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION	450 000	542 000	542 000	542 000	542 000
INVESTISSEMENT THEORIQUE COMPLEMENTAIRE	-	-	-	450 000	450 000
TOTAL DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT	3 487 205	5 197 605	5 063 800	2 889 800	2 864 800
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 690 726	2 044 323	2 128 782	862 347	858 246
Reste à financer	1 796 479	3 153 282	2 935 018	2 027 453	2 006 554

Travaux de rénovation du complexe sportif de Combours jusqu'en 2028

Finalisation des paiements de la salle Pierre Bertel en 2026

Poursuite de la fibre optique jusqu'en 2027

Diminution des acquisitions foncières à partir de 2028

Hypothèse : Renouvellement du programme d'aide aux petites communes lors du prochain mandat

Programme d'extension du siège entre 2026 et 2029

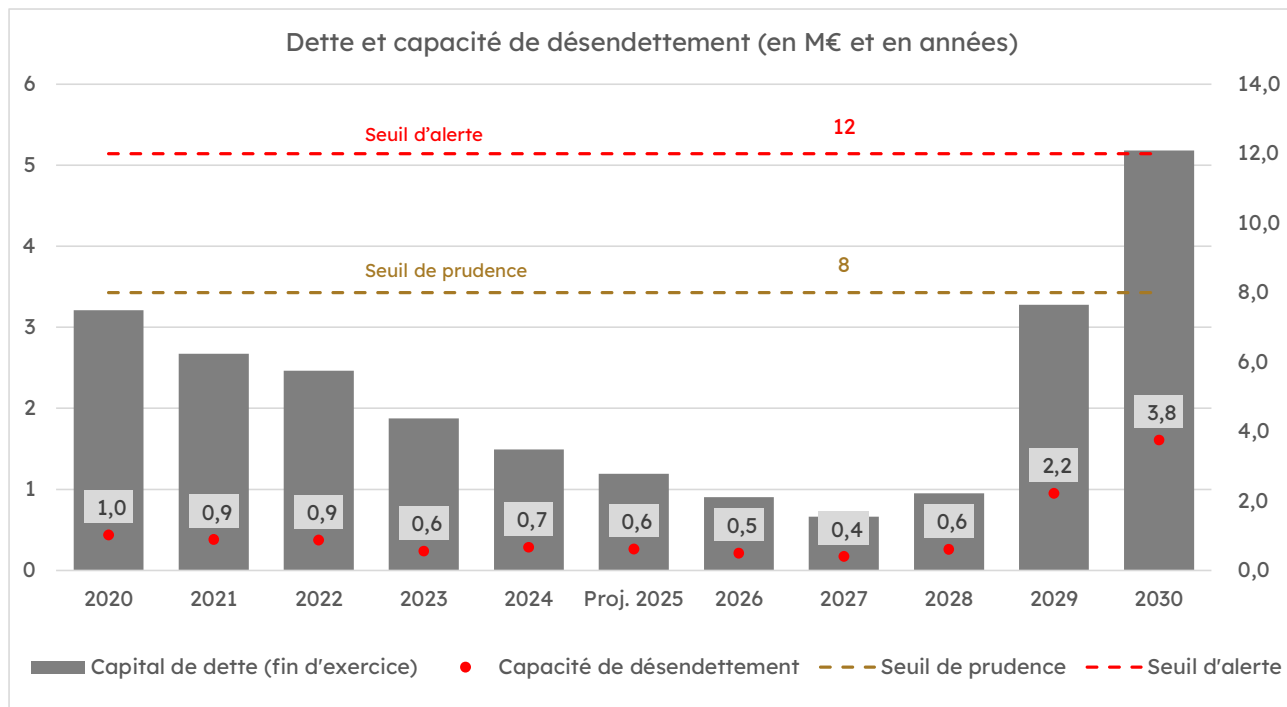
Hypothèse : intégration de la Maison France Service en 2029

Synthèse : un reste à financer prévu de **2 M€** en cours de mandat

Orientations budgétaires pour 2026

Une trajectoire alignée avec l'orientation pour 2025

Fin 2025, et au regard de l'exécution réelle de l'année, le scénario de projection financière a été mis à jour. **Celui-ci est dans la droite lignée de la trajectoire présentée fin 2024 lors des orientations budgétaires pour 2025**, moyennant la mise à jour du plan d'investissement au regard des évolutions intervenues en cours d'année.



Rappel de la trajectoire envisagée au moment du ROB 2025 :

- **Nouvelles politiques publiques** à hauteur de 750 k€ nettes par an (dont 400 k€ de DSC)
- Un plan d'investissement avec un reste à financer de **2 M€** minimum
- L'excédent reporté (constitué entre 2020 et 2023) est utilisé **exclusivement en section d'investissement**.
- Un retour à l'emprunt autour de 2028

La trajectoire de la capacité de désendettement à horizon 2030 reste la même que présentée au ROB 2025.

Orientations budgétaires pour 2026

Point d'arbitrage #1 : contribution au SMBV du Linon



Pour la période 2026-2028, le SMBV du Linon, comme de nombreux autres syndicats, va devoir faire face à **une importante baisse des financements publics**. Il envisage de soumettre à son comité syndical deux scénarios budgétaires pour 2026 :

- Un scénario 1 à « ambitions minimales » ;
- Un scénario 2 à « ambitions maximales ».

Ces deux scénarios comprennent un socle commun de dépenses et diffèrent sur les volets suivants, pour lesquels l'ambition portée par le scénario 2 est plus importante concernant :

- **La restauration des milieux aquatiques** : les financeurs demandent a priori un effort maintenu à 300 000 € de travaux par an pour la période 2026-2028, pris en compte dans le scénario mini et porté à 350 000 € dans le scénario maxi.
- **La lutte contre les pollutions diffuses** liée à l'enjeu « algues vertes sur vasières ».

Dans les deux cas, l'enveloppe allouée aux travaux de plantations et de restauration de haies bocagères dans le cadre du programme Breizh Bocage a été fortement revue à la baisse (30 000 € dans les deux scénarios 2026 contre 70 000 € prévus en 2025). Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses, recettes et contributions attendues par le Syndicat en 2026 pour chacun des deux scénarios envisagés :

Synthèse des scénarios et comparaison avec l'année 2025 :

	Dépenses	Recettes	Autofinancement	Contribution CCBR
Budget 2025	802 750,00 €	514 335,00 €	288 415,00 €	251 343,96 €
Budget 2026 scénario 1	753 500,00 €	398 300,00 €	350 200,00 €	304 738,39 €
Budget 2026 scénario 2	863 500,00 €	431 800,00 €	426 700,00 €	371 053,77 €
Ecart maxi - mini	110 000,00 €	33 500,00 €	76 500,00 €	66 315,38 €



Lors du bureau du 13 novembre, les membres ont demandé au président de la CCBR d'adresser un courrier au président du syndicat, pour demander à limiter l'augmentation de la contribution 2026 à +53 k€ (soit scénario 1)

Orientations budgétaires pour 2026

Point d'arbitrage #2 : contribution au SIM (syndicat intercommunal de musique)

Sollicitation du SIM pour l'année 2026 :

Le 18 juillet 2025, le président du SIM a adressé un courriel à la communauté de communes, mettant en avant l'impact budgétaire de mesures nécessaires à la pérennisation des actions du SIM et au maintien d'un haut niveau de service, ainsi que le contexte financier contraignant dans lequel le syndicat opère :

- la **création d'un poste de régisseur à mi-temps**, afin d'assurer les missions techniques nécessaires au bon déroulement des manifestations et d'alléger la charge pesant sur les équipes pédagogiques et administratives ;
- la **mise en place d'un régime indemnitaire pour les enseignants** à travers la prime ISOE, visant à reconnaître et valoriser leurs missions de suivi et d'accompagnement des élèves ;
- la **diminution de la subvention départementale de 85 000 €** en 2025, impactant directement l'équilibre financier du syndicat.
- la **hausse des effectifs d'élèves, passés de 680 à 703** entre les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, témoignant du dynamisme et de l'attractivité du SIM.

→ Le montant total de cette demande représenterait une augmentation de 60 k€ par rapport au budget 2025.



Lors de sa séance du 16 septembre 2025, le bureau communautaire de la CCBR a **émis un avis favorable** à cette demande.



4. Budget 2026

→ Point d'étape sur l'élaboration du budget 2026, dans le cadre des orientations budgétaires et de la lettre de cadrage budgétaire.

Synthèse du budget 2026

Les produits de fiscalité directe locale

Les hypothèses posées pour 2026 s'appuient sur une revalorisation des bases limitée à l'inflation, qui ne prend pas en compte les éventuelles nouvelles implantations d'entreprises sur le territoire. **Il n'a pas été intégré d'évolution des taux pour le budget 2026.**

Hypothèse d'inflation +1,2%

Projections des impôts locaux	2023	2024	BP 2025*	BP 2026*
73111 - Impôts directs locaux	2 184 560	2 534 109	2 795 470	2 831 852
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	1 763 118	1 879 080	2 169 155	2 195 185
Base (source 1259)	6 638 247	7 069 362	8 167 000	8 265 004
Taux	26,56%	26,56%	26,56%	26,56%
Taxe sur le foncier bâti (TFPB)	0	226 101	231 128	233 901
Base (source 1259)	28 629 849	30 146 822	30 817 000	31 186 804
Taux	0,00%	0,75%	0,75%	0,75%
Taxe d'habitation (THRS)	323 284	326 643	293 880	297 407
Base (source 1259)	2 557 630	2 584 217	2 325 000	2 352 900
Taux	12,64%	12,64%	12,64%	12,64%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	60 004	62 345	64 839	67 432
Base (source 1259)	2 371 692	2 464 236	2 510 000	2 540 120
Taux	2,53%	2,53%	2,53%	2,53%
Taxe additionnelle sur le FNB (TAFNB)	35 004	34 700	36 468	37 927

Impact de la refonte des bases minimum de CFE en 2025 :
 • 207 k€ de produits complémentaires bases minimum
 • 85 k€ de produits comp. liés à l'évolution des bases

Pas d'évolution prévue des taux de fiscalité en 2026

Synthèse du budget 2026

L'ensemble des produits de fiscalité

Au-delà des recettes de fiscalité directe locale, la CCBP perçoit des taxes indirectes (TASCOM, IFER, taxe de séjour) et des produits de fiscalité reversée (attributions de compensation et FPIC). Enfin, la CCBP perçoit aujourd'hui une part importante de produit de TVA nationale, en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales ainsi que de la CVAE :

Total des produits de fiscalité (chapitre 73)	2023	2024	2025	2026
73111 - Impôts directs locaux	2 184 560	2 534 109	2 795 470	2 831 852
73113 - TASCOM	519 994	467 677	457 426	457 426
73114 - IFER	322 096	339 264	345 373	349 517
731721 - Taxe de séjour	150 348	194 102	169 110	169 110
73211 - Attribution de compensation	561 879	561 879	561 879	561 879
73215 - Reversements de fiscalité (PFF)	392 085	450 439	458 096	471 839
732221 - FPIC	529 634	501 077	584 487	578 642
7351 - Fraction compens. TVA TH	4 397 556	4 396 266	4 408 071	4 460 968
7352 - Fraction compens. TVA CVAE	1 400 786	1 395 077	1 427 891	1 445 026
TOTAL DU CHAPITRE 73	10 458 938	10 839 890	11 207 803	11 326 259

Les hypothèses d'évolution de la TVA sont limitées à **1,2%**, soit l'inflation telle que mesurée par l'indice ICPH en juin 2025, dernier indicateur connu (en cohérence avec les mesures annoncées dans la version en cours d'étude du PLF pour 2026, sans confirmation que cette mesure apparaîtra comme tel dans la loi de finances définitive).

Synthèse du budget 2026

En recettes de fonctionnement

Du côté des recettes, le budget 2026 implique une différence principale par rapport aux années antérieures : du fait du calendrier de vote du budget avancé en fin d'année, les résultats des années antérieures ne sont pas repris en recettes au BP 2026. Ils seront réintégrés au moment du vote du CFU via un budget supplémentaire, lors du conseil du 5 mars 2026.

En matière de fiscalité et de dotations de l'état, les **hypothèses suivent les dernières versions de la loi de finances pour 2026.**

	CFU 2024	CFU 2025	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes de fonctionnement	21 230 374	18 277 076	21 088 840	21 106 469	19 957 766	16 031 539
Recettes Réelles de Fonctionnement	21 104 242	18 192 686	20 958 218	20 976 420	19 837 279	15 876 539
<i>Résultat reporté de la section de fonctionnement (002)</i>	<i>5 883 536</i>	<i>4 274 472</i>	<i>6 189 851</i>	<i>5 883 536</i>	<i>4 274 472</i>	0
013 - Atténuations de charges	155 642	56 167	237 157	238 800	106 000	91 800
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 178 412	592 357	1 131 200	1 169 500	1 225 500	1 269 100
73 - Impôts et taxes	7 304 738	6 384 428	5 980 097	7 573 371	7 312 395	7 408 002
731 - Fiscalité locale	3 568 148	3 652 894	4 218 871	3 327 447	3 782 137	3 956 691
74 - Dotations et participations	2 907 434	3 148 277	2 778 054	2 646 642	2 879 180	3 091 446
75 - Autres produits de gestion courante	50 933	72 004	422 988	136 124	256 595	58 500
77 - Produits spécifiques	55 399	12 087	0	1 000	1 000	1 000
Recettes d'Ordre de Fonctionnement	126 132	84 390	130 622	130 049	120 487	155 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 332	84 390	129 622	126 249	120 487	155 000
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 800	0	1 000	3 800	0	0

Synthèse du budget 2026

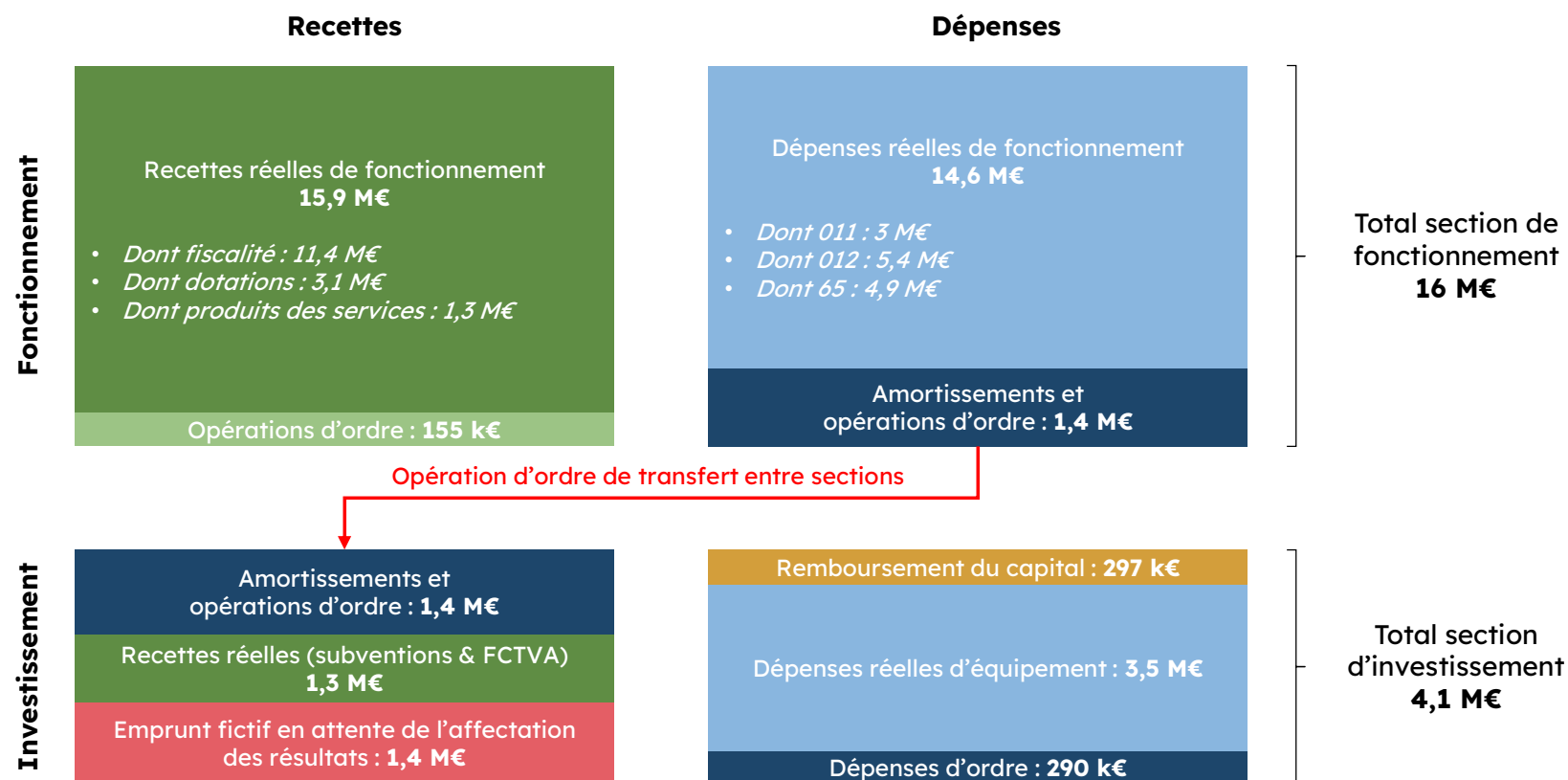
En dépenses de fonctionnement

Du côté des dépenses, parallèlement, il n'est pas prévu à ce stade de virement à la section de fonctionnement (chapitre budgétaire 023). Les excédents de l'année 2025 seront repris et affectés à la section de fonctionnement ou d'investissement lors du vote du CFU en mars 2026. En conséquence, les crédits inscrits doivent respecter un équilibre annuel, ce qui contribue à une plus grande sincérité du budget :

	CFU 2024	CFU 2025	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement	14 455 902	11 614 631	21 088 840	21 106 469	19 957 766	16 031 540
Dépenses réelles de fonctionnement	12 980 946	10 213 082	18 579 846	16 781 328	15 247 631	14 615 440
011 - Charges à caractère général	2 645 629	2 481 607	3 058 274	3 174 354	3 303 463	3 008 346
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 986 325	4 011 159	4 713 000	5 178 400	5 373 314	5 409 100
014 - Atténuations de produits	872 180	1 221 850	861 211	872 807	1 291 372	1 272 180
65 - Autres charges de gestion courante	4 426 014	2 430 734	9 878 863	7 468 326	5 207 745	4 862 314
66 - Charges financières	48 966	17 621	63 498	52 440	36 738	28 500
67 - Charges spécifiques	1 832	50 112	5 000	35 000	35 000	35 000
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 474 956	1 401 549	2 508 994	4 325 141	4 710 135	1 416 100
023 - Virement à la section d'investissement			923 899	2 897 494	3 305 816	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 471 243	1 401 549	1 584 495	1 419 259	1 394 319	1 416 000
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 713	0	600	8 388	10 000	100

Synthèse du budget 2026

Représentation schématique des grands équilibres



* **Emprunt fictif** car ne sera pas réalisé : il sera remplacé par l'affectation des résultats de 2025, lors du vote du CFU et du budget supplémentaire en mars 2026.

5. Annexes

→ Annexes réglementaires concernant les ressources humaines et l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité.

Orientations en matière de ressources humaines

Principales orientations en matière de pilotage de la masse salariale

Les orientations budgétaires en matière de ressources humaines pour l'année 2026 tiennent compte des éléments suivants

La masse salariale de la Communauté de communes Bretagne romantique est projetée à **5 405 100 €** au titre de l'exercice 2026, soit **+0,67 %** par rapport au BP 2025. La progression par rapport au budget 2025 est essentiellement liée à un élément « réglementaire », qui influe sur le rythme d'évolution : l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL (35,65% à 38,65%) au 1er janvier 2026 : + 47 000 €.

Il est également à noter, qu'à la suite à la décision du bureau du 9 Septembre 2025, 1 poste sera supprimé du tableau des effectifs, le poste de responsable de gestion budgétaire, financière et comptable. Enfin, cette masse salariale a été établie en tenant compte des éléments suivants :

109 agents dont :



- 62 titulaires,
- 31 contractuels permanents,
- 5 contractuels non permanents,
- 11 contrats aidés (CAP)

Il est à noter que 2 contrats de projet arriveront à échéance en 2026 :

- Chargé de mission projet alimentaire (4 juin 2026) – **renouvelé**
- Chargé de mission action foncière (31 août 2026) – **renouvelé**

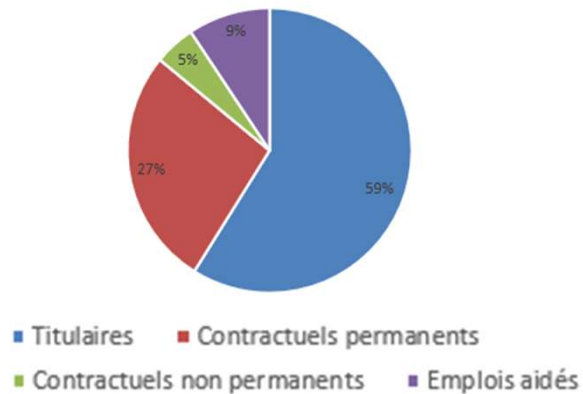
Par ailleurs, la projection financière pour 2026 intègre les éléments suivants :

- Doublon en charges de personnel d'avril à septembre sur le poste de technicien conseil voirie
- Suppression de l'enveloppe pour les ruptures conventionnelles (fin de l'expérimentation le 31/12/2025)
- Augmentation de la part employeur sur les tickets restaurants (60% au lieu de 50% soit une dépense supplémentaire de 12 300 €)
- Augmentation de la participation employeur sur le risque santé

Orientations en matière de ressources humaines

Analyse de la structure des effectifs

Répartition des agents non permanents et permanents



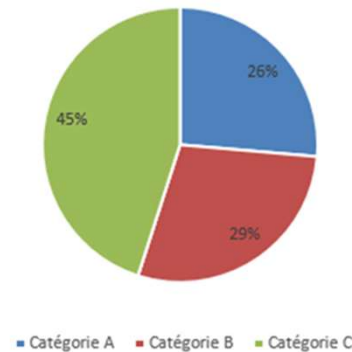
106 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025

Les effectifs restent stables au regard de l'année 2024. Il est notamment constaté une **diminution de 37,5 %** concernant les effectifs non permanents s'expliquant par la fin d'un contrat de projet « Conseiller numérique » et la fin de 2 contrats en renfort sur les thématiques « Habitat-Urbanisme » et « Accompagnement à la conduite du changement ».

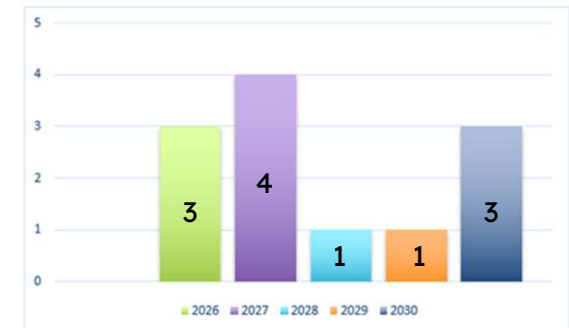
Répartition des agents permanents par filière et par statut

Filière	titulaires	Contractuels	Total
Administrative	26	15	41
Technique	32	11	43
Sportive	1	0	1
Médico - social	3	2	5
Culture	1	0	1
Total	63	28	91

Répartition des agents permanents par catégorie



Anticipation des départs à la retraite (2025 à 2030)



Orientations en matière de ressources humaines

Focus sur les rémunérations et le temps de travail

Les composantes de la masse salariale

Coût moyen brut chargé sur 2025

Profil	Coût moyen chargé
Titulaires	4 050 €
Contractuels de droit public	3 861 €
Contractuels de droit privé	2 000 €

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations brutes

Titulaires	21.41 %
Contractuels sur emplois permanents	20.70 %

Participation de la collectivité au titre des prestations sociales (tickets restaurants, santé, prévoyance, comité des œuvres sociales, forfait télétravail)

Adhésion au Cos	22 755.00
Tickets restaurants	62 500.00
Santé, Prévoyance	45 434.00
Forfait télétravail	6 500.00
Forfait mobilité	5 900.00
Total	143 089.00

Le temps de travail

Le temps de travail hebdomadaire des agents au sein de la Communauté de communes est fixé à 39 heures par semaine. Les agents d'accueil et d'accompagnement basés à la Maison France Service sont quant à eux sur une base de 38 heures par semaine ainsi que les agents exerçant leurs missions au sein des services Bâtiments – Prévention et Voirie. Pour ces derniers et compte tenu de leur activité, le temps de travail est établi de la manière suivante en fonction de la saisonnalité :

- **1er mars au 31 octobre** : 40 heures hebdomadaires,
- **1er novembre au dernier jour du mois de février** : 35 heures.

A cet effet, les agents bénéficient de jours de réductions de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures.

Durée hebdomadaire de travail	Jours de RTT pour un agent temps complet
39 h	21 jours
38 h	17 jours

Nombre d'heures comp. et supp. rémunérées du 01/01 au 30/09/2025 :

Nombre d'heures	Coût	Observations
111 heures complémentaires	1 449,30 €	Présence des agents des services SIJ, culture, RPE lors de temps forts ou réunions de pôle
88 heures supplémentaires	1 849,43 €	Astreintes mis en place au sein du service Bâtiments

Orientations en matière de ressources humaines

Conditions de travail et état des absences

Une diminution constatée des arrêts pour maladie ordinaire

En 2025, il est constaté une forte diminution des arrêts maladie ordinaire pour les agents titulaires et contractuels sur emploi permanent par rapport à 2024 (-74%). Aucun accident du travail n'est à déclarer sur les emplois permanents. Suite à quelques arrêts en maladie ordinaire, des temps partiels thérapeutiques ont été mis en place afin de permettre aux agents de revenir progressivement sur leur poste de travail :

	FEMMES						
	Contractuels sur emploi permanent		Contractuels sur emploi non permanent		Titulaires		
	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	
Maternité	1	126			1	126	252
Maladie ordinaire	8	59	4	25	9	173	257
Temps partiel thérapeutique	2	306			3	469	775
TOTAL	11	491	4	25	13	768	

	HOMMES						
	Contractuels sur emploi permanent		Contractuels sur emploi non permanent		Titulaires		
	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	Nbre d'agents	Nbre de jours	
Paternité	1	25			1	25	50
Maladie ordinaire	2	20	7	81	4	76	177
Accident du travail			1	67			67
TOTAL	3	45	8	148	5	101	



Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Situation professionnelle comparée entre les femmes et les hommes

Rappel du cadre réglementaire

Depuis le 1er janvier 2016, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (art. 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes). Celui-ci concerne la politique de la collectivité en matière **d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, « *relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération, à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle* ».

Analyse de la situation comparée entre les femmes et les hommes de la collectivité

Pour procéder à l'examen de la situation entre les femmes et les hommes de la Communauté de communes Bretagne romantique, l'effectif étudié est l'effectif présent au 31 décembre 2025. La Communauté de communes a adopté le 4 juillet 2024 son plan égalité professionnelle femmes - hommes selon 4 axes : salaires, accès et évolution de carrière, flexibilité, comportements et discriminations.

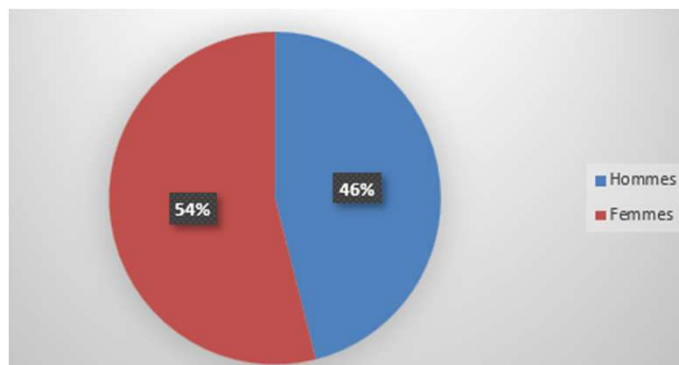
De nouvelles actions ont été mises en place en ce sens :

- Continuité du « vis ma vie » au sein de la Communauté de communes sur 2 périodes (Mai-Juin) et (Novembre-Décembre)
 - La mise en place d'une exposition intitulée « Pour l'égalité femmes-hommes dans les collectivités » suivie d'un jeu de questions sur le temps du midi ouvert à tous les agents. Une façon originale et interactive de questionner nos représentations et de déconstruire les idées reçues.
 - Mise en place d'un livret de formation pour les agents du service voirie remis en amont de leur entretien professionnel afin qu'ils puissent en échanger avec leur supérieur hiérarchique.
 - Mise en place de webinaire en amont du recrutement, avec des objectifs multiples : Présenter la collectivité et sa culture, clarifier le poste et le processus de recrutement, engager et qualifier les candidats, gagner du temps dans la sélection, mettre en valeur notre marque employeur et collecter des informations sur les attentes des candidats.
 - Campagne de sensibilisation à la prévention des risques du travail sur écran : intervention d'un ergonome auprès d'une vingtaine d'agents qui véhiculeront les informations reçues auprès de leur service.
 - Mise en place de permanences RH 2 fois par mois sans rendez-vous sur les différents lieux de travail favorisant la proximité.
 - Mise en place d'un réseau RH intercommunal : ce réseau a pour finalité de soutenir les secrétaires de mairie dans leur activité RH.
-

Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Situation professionnelle comparée entre les femmes et les hommes

La répartition des femmes et des hommes par sexe



Au niveau national dans la FPT :

Taux de féminisation : 61 %

Communes : 61 %

Départements : 68 %

Régions : 58 %

Epci : 53 %

Source DGAFP rapport annuel FP 31/12/17

- Le taux de féminisation de la Communauté de Communes Bretagne romantique est légèrement au-dessus du taux national de 53 % dans les EPCI.

La répartition des femmes et des hommes par filière

Titulaires

Filière	Femmes	%	Hommes	%	Total
Administrative	22	84 %	4	16 %	26
Technique	8	25 %	24	75 %	32
Culturelle	1	100 %	--	--	1
Médico - Sociale	3	100 %	--	--	3
Sportive	--	--	1	100 %	1
Total Général	34	54 %	29	46 %	63

Contractuels emplois permanents

Filière	Femmes	%	Hommes	%	Total
Administrative	12	85 %	2	15 %	14
Technique	2	17 %	10	83 %	12
Médico - Sociale	2	100 %	--	--	2
Total Général	16	57 %	12	43 %	28

Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Situation professionnelle comparée entre les femmes et les hommes

La répartition par catégorie hiérarchique

Les catégories A et B sont plus féminisées à contrario de la catégorie C. Cela s'explique notamment par les domaines d'activités exercés au sein de la CCBR (Voirie - bâtiments) :

Catégorie	Femmes	%	Hommes	%	Total
A	16	66 %	8	34 %	24 - (26%)
B	20	77 %	6	23 %	26 - (28 %)
C	14	34 %	27	66 %	41 - (46 %)
Total Général	50	54 %	41	46%	91

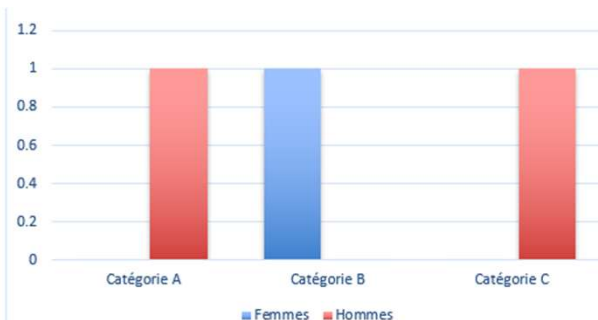
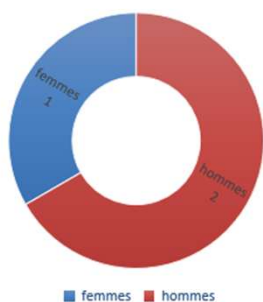
Au niveau national dans la FPT:

- Cat A 62 % de femmes / 38 % d'hommes
- Cat B 63 % de femmes / 37 % d'hommes
- Cat C 61 % de femmes / 39 % d'hommes

Source DGAFP rapport annuel FP 31/12/20

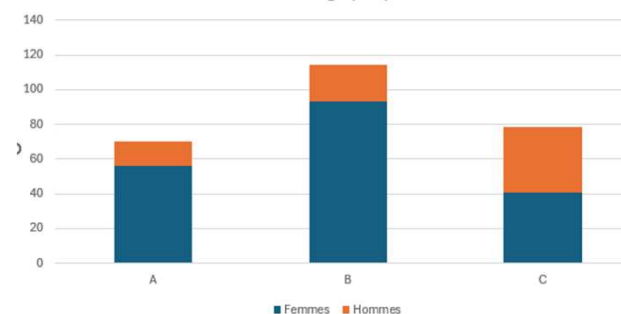
Les mouvements de personnel

Répartition par sexe des arrivées sur emploi permanent :



La répartition des formations

En 2025, 71 % des formations ont été effectuées par des femmes dont 78 % en catégorie A et B :

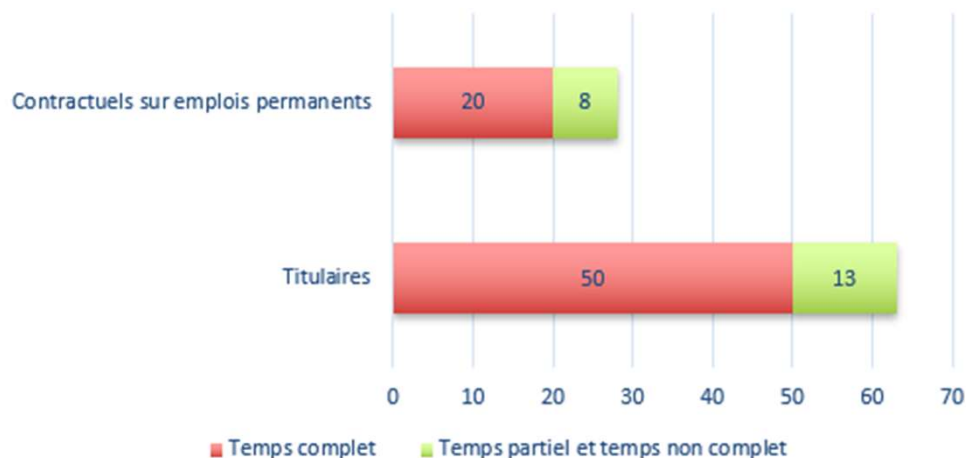


Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Situation professionnelle comparée entre les femmes et les hommes

La répartition de l'effectif selon le temps de travail

La modalité d'exercice à temps partiel concerne majoritairement les femmes (85%). La répartition des femmes à temps partiel ou temps non complet représente 25 % des effectifs (titulaires et contractuels sur emploi permanents).



L'analyse des avancements d'échelons et de grades

Sur l'année 2025, les avancements représentent 63 % en faveur des femmes contre 37 % des hommes ce qui est concordant au regard de la structuration des effectifs.

Femmes	Hommes	Total
28	16	44